

Office des Vins Vaudois

# Appel à projets innovants dans la vente directe

Plan de relance - Promotion

Béatrice Gass  
État au 14/02/2023

## Table des matières

Contexte.....	2
Plan de relance volet promotion .....	2
Mesure « Appel à projets innovants dans la vente directe » .....	2
Objectifs .....	2
Processus.....	3
Postulant .....	3
Comité décisionnel .....	3
Equipe de projet OVV plan de relance volet promotion.....	3
Les 5 étapes du processus .....	3
Calendrier .....	4
Candidature en ligne.....	4
Critères.....	4
Segments de consommateurs.....	4
Critères relatifs au projet .....	5
Critères relatifs financement.....	5
Critères de sélection .....	6
Informations à compléter .....	6
Engagements des porteurs de projet.....	6
Contacts .....	7

*Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.*

## Contexte

Grâce aux efforts conjoints de la Communauté Interprofessionnelle du Vin Vaudois (CIVV) et des services de l'Etat, un ambitieux plan de relance sur cinq ans en faveur de la vitiviniculture vaudoise a été validé lors de la dernière séance du Conseil d'Etat de la législature écoulée. Celui-ci prévoit de déployer des mesures de soutien à la production, à la protection de l'environnement et à la promotion, échelonnées en trois phases progressives jusqu'en 2027.

### Plan de relance volet promotion

Le volet promotion comporte des mesures de promotion et de marketing qui visent à améliorer la notoriété et l'image des vins vaudois, à stimuler l'intérêt que leur portent les consommateurs pour finalement parvenir à capter et à fidéliser une clientèle plus large et plus nombreuse. L'Etat de Vaud s'est engagé à renforcer le budget de l'Office des Vins Vaudois (OVV), par le versement de contributions à fonds perdu de 3 millions pour la période 2022-2023, dans le but notamment de mettre en place un système d'acquisition et de fidélisation de nouveaux clients (tunnel de captation), d'ici à fin 2023.

### Mesure « Appel à projets innovants dans la vente directe »

Dans le cadre du plan de relance volet promotion, une étude consommateurs a été menée afin d'identifier de nouveaux segments de consommateurs pour permettre à l'équipe de projet de mener des campagnes marketing ciblées et innovantes. En complément, une autre mesure du plan est la mise en place d'un appel à projets innovants dans la vente directe s'appuyant sur les résultats de cette étude consommateurs.

Les acteurs vitivicoles, les régions AOC ou organisation des lieux de production ayant des projets d'innovation marketing (produits, prix, distribution, communication, expérience client, etc.) entrants dans le cadre défini pourront obtenir une aide financière pour la concrétisation de leur projet.

Les projets innovants dans la vente directe soutenus font office de projets pilotes afin de tester leur faisabilité sur le terrain et de recevoir un retour concret du marché. Ils permettront à la branche de collecter des apprentissages et pourraient être déployés à plus large échelle en fonction des résultats obtenus.

## Objectifs

Les objectifs principaux de la mesure « Appel à projets innovants dans la vente directe » sont les suivants :

- Stimuler et soutenir l'innovation de marketing efficace des artisans vitivicoles dans l'acquisition de nouveaux clients
- Tester de nouveaux projets avec un potentiel de déploiement à plus large échelle

## Processus

Dans le cadre de la mesure « Appel à projets innovants dans la vente directe » 3 acteurs principaux sont impliqués, à savoir ;

### Postulant

- Vitiviniculteur ; vigneron indépendant ; cave ; domaine ; regroupement/association de vigneron ; lieux de production ; région AOC - vaudois, souhaitant réaliser une innovation dans la vente directe, en charge de la réalisation de la mesure et du suivi des résultats

### Comité décisionnel

- Composé des présidents des AOC (La Côte, Bonvillars, Côte de l'Orbe, Lavaux, Vully, Chablais), ils analysent et décident de l'octroi ou non du financement en fonction des critères définis dans le présent cahier des charges

### Equipe de projet OVV plan de relance volet promotion

- Composée de Benjamin Gehrig, directeur OVV, Béatrice Gass, co-chef de projet plan de relance et Stéphane Fellay, co-chef de projet plan de relance, ils administrent la gestion de l'appel à projets innovants et réalisent le paiement du financement. Ils sont en contact dans la phase de réalisation avec les lauréats pour le suivi du déroulement du projet financé et reçoivent les résultats consolidés une fois le projet réalisé.

### Les 5 étapes du processus

#	Description	Acteur
1	Préparation du dossier pour l'appel à projets innovants et envoi dans les délais impartis	Postulant
2	Analyse du comité décisionnel et décision sur le financement ou non du projet et réponse sur l'octroi du soutien financier	Comité décisionnel
3	Paiement du financement, définition des indicateurs à mesurer et contact durant la phase de réalisation du projet	Equipe de projet
4	Réalisation du projet, communication & feedback régulier	Postulant
5	Analyse des résultats	Tous

## Calendrier

Les projets peuvent être soumis durant les 2 périodes prévues pour les postulations. Les projets seront ensuite examinés avec le comité décisionnel et une réponse sera rendue 2 semaines après la fin de chaque vague.

Vague	Délai de postulation	Comité décisionnel	Réponse sur financement
Vague 1	1 <sup>er</sup> avril au 12 mai 2023	Semaine du 15 mai 2023	Semaine du 22 mai 2023
Vague 2	1 <sup>er</sup> juin au 25 août 2023	Semaine du 28 août 2023	Semaine du 04 septembre 2023

## Candidature en ligne

Les dossiers de demande de financement pour les projets innovants dans la vente directe sont à déposer exclusivement en ligne à l'adresse via le formulaire de postulation à disposition sur [www.relance-ovv.ch/appel-a-projets](http://www.relance-ovv.ch/appel-a-projets) avant la date d'échéance d'une des 2 vagues prévues (12 mai ou 25 août 2023).

Si un projet nécessite une réponse plus rapide, le comité décisionnel peut l'évaluer plus rapidement dans la mesure du possible.

## Critères

### Segments de consommateurs

Une étude de marché sur les consommateurs finaux en Suisse romande et Suisse alémanique est en cours de réalisation. Les premiers résultats sur les intérêts de ces derniers peuvent aiguiller les postulants dans l'orientation du public-cible visé dans le cadre de leur projet innovant.

Ci-dessous, découvrez une liste des thématiques et intérêts en lien avec le monde vitivinicole identifiés chez les consommateurs finaux :

- Moments, occasion de partage et de convivialité
- Slowfood, gastronomie, accords mets-vins, circuits courts
- Durabilité, vins naturels, biodynamiques
- Authenticité de l'expérience, travail artisanal, reconnaissance du savoir-faire des vignerons
- Lieux naturels, beauté des paysages, expériences immersives
- Recommandations pour les néophytes

### Critères relatifs au projet

Le projet présente une innovation dans au moins une des 3 thématiques décrites ci-dessous et vise à toucher une ou plusieurs thématiques importantes pour les consommateurs identifiés dans l'étude consommateur. L'innovation concerne un produit, une expérience ou un concept nouveau ou significativement amélioré par rapport à ceux précédemment élaborés et par rapport à ce qui existe sur le marché et/ou dans la région.

— Le projet développé doit en finalité conduire à des ventes concrètes —

Thématique	Description
Communication, acquisition	Concept de communication innovant destiné à acquérir des nouveaux clients, adaptés aux informations clés d'un ou plusieurs segments de consommateurs décrits ci-dessus. Des indicateurs permettant de mesurer les résultats doivent faire partie du concept. (voir annexe)
Produit	Adaptation ou développement d'un nouveau produit, d'une nouvelle offre, d'un nouveau packaging ou d'un canal de distribution s'adressant de manière très précise à l'un ou plusieurs segment de consommateurs.
Expérience	Développement ou amélioration d'une expérience destinée à un ou plusieurs segment de consommateurs. Tels que : événement de dégustation, d'œnotourisme d'accès aux produits, de fidélisation, etc.

### Critères relatifs financement

Un budget global de CHF 220'000.- HT est prévu pour le soutien aux projets innovants dans la vente directe. Tenant compte de cet élément les critères suivants sont à tenir compte pour la demande de soutien :

- Le montant du soutien peut s'élever au maximum à CHF 10'000.- HT
- Et ne peut dépasser maximum 80% du budget du projet innovant soumis

Si le proposant devait avoir plusieurs projets innovants à soumettre, il devra choisir le projet prioritaire qu'il souhaite déposer.

Ces critères sont valables dans la limite du budget disponible et pourraient être réévalués selon le nombre de projets soumis répondants aux différents critères.

## Critères de sélection

#	Le projet...
1	Est porté par un vitiviniculteur ; vigneron indépendant ; cave ; domaine ; regroupement/association de vignerons ; lieux de production ; région AOC - vaudois
2	Est soumis par voie électronique dans les délais d'une des 2 vagues prévues
3	Contient les documents demandés et répond aux critères relatifs au financement
4	S'inscrit dans une des thématiques décrites dans les critères relatifs au projet et vise à toucher une ou plusieurs nouvelles tribus de consommateurs identifiés par l'étude consommateurs
5	L'impact du projet est mesurable de façon tangible par le biais d'indicateurs de résultats et débouche sur des ventes concrètes
5	A un potentiel d'extension à d'autres entités, le concept peut-être repris et développé s'il fonctionne ou permet de réaliser des apprentissages utiles aux collègues de la branche
6	Peut être réalisé et concrétisé d'ici au mois de juin 2024

## Informations à compléter

Un dossier complet peut être remis par email à [relance@ovv.ch](mailto:relance@ovv.ch) ou un formulaire en ligne est à votre disposition sur la page [www.relance-ovv.ch/appel-a-projets](http://www.relance-ovv.ch/appel-a-projets). Le dossier doit comporter les informations suivantes :

- Titre du projet
- Indications sur le proposant
- Description du projet
- Délai de réalisation
- Thématique touchée
- Objectifs visés
- Indicateurs potentiels
- Budget et financement
- Coordonnées de paiement
- Remarques & Annexes

## Engagements des porteurs de projet

Lorsqu'il y a un financement d'un projet, le porteur de projet s'engage à :

- Utiliser la contribution accordée pour le but ayant justifié son attribution
- Prouver l'utilisation de la contribution au moyen de pièces justificatives.
- Informer l'équipe de projet OVV de toute modification apportée au projet
- Collaborer avec l'équipe de projet notamment grâce à une communication régulière sur l'avancement du projet, sa réalisation et le suivi des résultats
- Suivi des indicateurs par rapport aux objectifs fixés
- Rembourser la totalité du montant si le projet ne peut pas être réalisé

## Les indicateurs

La bonne documentation de la réalisation des différents projets et la mesure des succès réalisés nous permettra de poursuivre à long terme une collaboration avec l'état et de bénéficier de futurs financements potentiels pour la promotion des Vins Vaudois.

## Contacts

Page internet dédiée :

[www.relance-ovv.ch/appel-a-projets](http://www.relance-ovv.ch/appel-a-projets)

[relance@ovv.ch](mailto:relance@ovv.ch)

Equipe de projet plan de relance volet promotion :

Béatrice Gass – [relance@ovv.ch](mailto:relance@ovv.ch) / 079 575 15 86

Responsable de la mesure « Appel à projets innovants dans le vente directe »

Comité décisionnel :

- Tristan Perey, Président AOC La Côte
- Alexandre Taillefer, Président AOC Bonvillars
- Blaise Duboux, Président AOC Lavaux
- Joanna Rouiller, Présidente AOC Vully
- Alain Emery, Président AOC Chablais
- Benjamin Morel, Président AOC Côtes de l'Orbe